

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 3 janvier 1936, promulguant dans la colonie le décret du 12 décembre 1935 relatif à l'administration des détachements de gendarmerie actionnés dans les territoires relevant du département des colonies.

n° 3

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
3 janvier 1936

Numéro JO  
n° 470 du 31/01/1936

Date du numéro  
31 janvier 1936

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 12 décembre 1935, relatif à l'administration des détachements de gendarmerie stationnés dans les territoires relevant du département des colonies, inséré au Journal officiel de la République française du 15 décembre 1935,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 12 décembre 1935 susvisé relatif à l'administration des détachements de gendarmerie stationnés dans les territoires relevant du Département des colonies, Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**A, ANNET,**